

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES RELIÉES À LA FOURNITURE
DE L'EAU POTABLE ET AU TRAITEMENT DES EAUX USÉES

SECTION I

CONCEPTION, SURVEILLANCE ET ALLOCATION POUR
L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS OU LA FOURNITURE DE
SERVICES POUR DIVERS TRAVAUX D'ENTRETIEN

I. Le projet vise la conception et la surveillance d'ouvrages pour améliorer ou remplacer des composantes devenues désuètes, ajouter des équipements aux postes en réseaux ou aux usines de traitement pour se conformer aux normes en vigueur.

Du personnel technique d'appoint ou des services professionnels en arpentages, en ingénierie et /ou en architecture sont donc requis pour la réalisation des projets suivants :

1° personnel technique d'appoint pour une période d'une année pour analyse préliminaire, étude d'avant-projet et élaboration de plans et devis pour la réfection ou l'amélioration d'ouvrages d'assainissement en réseau;

2° analyse préliminaire, étude d'avant-projet et élaboration de plans et devis pour la réfection ou l'amélioration d'équipements dans les deux stations d'épuration;

3° analyse préliminaire, étude d'avant-projet et élaboration de plans et devis pour la réfection ou l'amélioration dans les quatre usines d'eau potable;

4° achat et installation d'un nouveau groupe électrogène d'urgence pour alimenter l'UTE de Sainte-Foy au complet;

5° mandat professionnel pour élaborer un plan d'action visant la pérennité des ouvrages de distribution d'eau potable et d'effectuer, si nécessaire, tout test ou analyse sur certains équipements ou ouvrages;

6° mandat professionnel pour l'élaboration des plans et devis pour la ou les solutions retenues suite à l'analyse de l'utilisation du chlore gazeux dans la chaîne de traitement;

7° élaboration d'un audit complet du poste St-Pascal dans le but d'évaluer l'ensemble des équipements de ce poste en terme de pérennité et de fonctionnalité et si nécessaire d'effectuer tout test ou analyse approprié;

8° modification à certains équipements électriques dans le but de respecter la norme de sécurité électrique (Arc Flash).

2. L'estimation du coût du projet décrit à l'article 1 s'élève à 1 120 000 \$.

Sous-total de la section I : 1 120 000 \$

SECTION II

ACHAT DE BIENS POUR L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS PAR LE PERSONNEL RÉGULIER

3. Le projet consiste à faire l'acquisition de composantes nécessaires au remplacement d'équipements désuets ou à la réalisation de programmes d'entretien échelonnés sur plusieurs années :

1° remplacement ou modification de certaines composantes électriques sur des équipements existants dans les stations ou sur les réseaux afin de respecter la norme sur la sécurité électrique (Arc Flash);

2° acquisition ou remplacement d'équipements de procédés pour les usines ou les ouvrages en réseau et correction ou amélioration d'accès à différents ouvrages en réseau dans le but de rendre plus sécuritaire le travail dans ces ouvrages;

3° installation d'un système permanent de dosage de charbon actif pour le traitement;

4° acquisition et installation d'équipements informatiques et d'écrans de visualisation pour les 4 usines, les 2 stations et pour certains ouvrages en réseau;

5° acquisition d'automates et de pièces de rechanges pour intervenir en cas de coupure de service;

6° remplacement de certaines pièces et certains équipements dans le poste St-Pascal afin de maintenir la fonctionnalité stratégique de ce poste.

4. L'estimation du coût de la dépense décrite à l'article 3 s'élève à 600 000 \$.

Sous-total de la section II : 600 000 \$

SECTION III

FOURNITURE DE BIENS ET SERVICES POUR L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS ET DE COMPOSANTES DÉSUETS À REMPLACER DANS DIVERS POSTES ET USINES DE TRAITEMENT

5. Le projet vise la fourniture de biens et de services par des entreprises spécialisées pour l'amélioration et le remplacement d'équipements désuets :

1° procéder à la réfection de certaines composantes électriques et à l'installation d'équipement d'automatisme temporaire ou permanent à plusieurs ouvrages en réseau dans le but d'obtenir une normalisation de ces composantes, une visualisation et/ou une opérationnalisation à distance (eaux usées et eau potable);

2° mises à niveau mécaniques et électriques de poste de pompage en eaux usées;

3° modification ou installation de divers équipements dans les 2 stations d'épuration dans le but d'augmenter la performance opérationnelle et d'améliorer la sécurité des travailleurs;

4° modification, remplacement ou installations d'équipements dans les usines d'eau potable dans le but de maintenir la performance opérationnelle, d'améliorer la sécurité des travailleurs et leur environnement de travail;

5° installation d'un nouveau groupe électrogène pour l'UTE de Sainte-Foy;

6° modification, remplacement ou installation d'équipements et d'infrastructures nécessaires au maintien de la distribution d'eau sur le territoire;

7° modification au système de chlore gazeux existant dans le but de mettre en place la ou les solutions retenues suite à l'analyse de l'utilisation du chlore gazeux dans la chaîne de traitement;

8° remplacement de certaines pièces et de certains équipements dans le poste St-Pascal afin de maintenir la fonctionnalité de ce poste;

9° réfection de dégrilleurs au poste Limoilou;

10° remplacement ou modification de certaines composantes électriques sur des équipements existants dans les stations ou sur le réseau afin de respecter la norme de sécurité électrique (Arc Flash);

11° remplacement des conduites d'aspiration du poste Nord-Ouest.

6. L'estimation du coût du projet décrit à l'article 5 s'élève à 7 180 000 \$. :

Sous-total de la section III : 7 180 000 \$

TOTAL : 8 900 000 \$

Annexe préparée le 4 février 2011 par :

Claude Guay, ingénieur
Directeur de la Division du traitement des eaux
Service des travaux publics